

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 08 octobre 2025 à Malabo (République de Guinée Equatoriale), sous la présidence de Monsieur Ivan BACALE EBE MOLINA, Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Economique de la République de Guinée Equatoriale.

Après avoir examiné l'état de mise en œuvre des résolutions et décisions de ses précédentes sessions ainsi que des recommandations de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui incombent à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Comité Ministériel a pris connaissance de la conjoncture économique de la CEMAC ainsi que des perspectives à court et moyen termes.

Le Comité Ministériel a également pris note des évolutions récentes dans le cadre de la coopération entre les Etats membres de la CEMAC et le Fonds Monétaire International (FMI). Il a encouragé les Etats membres et les institutions communautaires à poursuivre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les réformes nécessaires pour renforcer la résilience de la Sous-région.

En outre, le Comité Ministériel a approuvé le budget révisé de la BEAC au titre de l'exercice 2025, arrêté en recettes à FCFA 530 849 712 639 et en dépenses à FCFA 290 873 933 977, dégageant un excédent prévisionnel de FCFA 239 975 778 662.

Par ailleurs, le Comité Ministériel a approuvé la stratégie de gestion du risque de change lié à la position pour compte propre issue des comptes en devises et la stratégie de renforcement des fonds propres de la BEAC. Il a aussi pris acte du Plan Stratégique «OWALI» 2025-2029 du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et adopté les Rapports d'activités de l'année 2024 du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC), de la COBAC et de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Enfin, le Comité Ministériel a délivré son avis conforme pour la modification des dispositions des Statuts de la BEAC relatives à la marque distinctive de l'Institut d'Emission, suite à l'adoption le 10 juillet 2025 par le Conseil d'Administration d'un nouveau logo de la Banque Centrale. Il a adopté à l'unanimité le Règlement CEMAC relatif au Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) et pris note de la communication du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC) sur le recouvrement des avoirs illicites dans les pays membres de sa juridiction./-



Le Président du Comité Ministériel,

Ivan BACALE EBE MOLINA